



Formation

Formations associées : Monter, vérifier et utiliser des échafaudages de pied et roulants / réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)

Durée : 35 heures (5 jours)

Effectif : De 3 à 8 personnes



Pourquoi envisager cette formation ?

Monteurs, démonteurs et utilisateurs d'échafaudages de pied ou roulants doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées conformément au Code du travail. Il en est de même pour toute personne amenée à commander et à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté. La formation proposée tient compte des recommandations R408 et R457 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) définissant les référentiels de compétences.



Objectifs pédagogiques

Finalité de la formation :

- Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-après : montage avec console, montage porte à faux, montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès, potence, poulie à cliquets et corde de levage
- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m monté conformément à la notice du fabricant
- Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Au sens de la R408 : réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation et assurer la maintenance de l'échafaudage (1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état

Objectifs :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied et un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant

- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied et d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage de pied et un échafaudage roulant en sécurité



Profil des stagiaires

Pour qui

- Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser les vérifications d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage
- Toute personne ayant à réceptionner (1) une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté
- Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier si il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée

Prérequis

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur



Modalités

Modalités d'intervention

- Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise). Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

- Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes dans des situations de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.

Limites d'effectifs

- De 3 à 8 personnes

Durée

- 35 heures (5 jours)



Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

- Formation assurée par un expert ayant plusieurs années d'expérience, spécialisé dans la formation et titulaire d'une attestation de reconnaissance en tant que "formateur échafaudages de pied R408" délivrée par le réseau Assurance maladie risques professionnels / INRS

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés
- Apports théoriques
- Mises en situations pratiques en utilisant :
 - Des configurations d'échafaudages faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (MDS) et d'autres nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes)
 - Un extractomètre pour vérifier les ancrages en façade
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique
- Le temps de formation est ainsi réparti : 13 heures pour les parties théoriques et 22 heures pour les parties pratiques
- Remise du Mémo Formation " Montage, utilisation et démontage des échafaudages " (Livret de 48 pages) à chaque stagiaire
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation



Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- La formation fait l'objet d'une évaluation des connaissances et des savoir-faire
- Évaluation des connaissances : Réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples (QCM) constitué de 40 questions réparties en 8 domaines de compétence
- Évaluation des savoir-faire : Réalisée lors d'application pratiques au plus proche de situations réelles de travail (montage, utilisation et vérification)



Modalités de certification ou de délivrance d'une attestation

Modalités de reconnaissance ou de validation

- Suivre la totalité de la formation et satisfaire aux évaluations des connaissances et des savoir-faire

Modalités d'obtention

- À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'organisme de formation leur délivre une attestation de compétence formation validant les acquis.

Détails sur la certification ou sur l'attestation

- Sans objet



Contenu de la formation (progression pédagogique)

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied et d'un échafaudage roulant
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage de pied et d'un échafaudage roulant en sécurité
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception

*Code programme : ECH-PRMVUR
Date de mise à jour : 26 janvier 2024*